

N° 7882B⁵
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI
portant modification du Code de procédure pénale

* * *

AVIS COMPLÉMENTAIRE DE
L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE JUDICIAIRE
(18.11.2025)

Madame la Ministre,

J'accuse réception du courriel du 22 juillet 2025 par lequel vous avez bien voulu solliciter l'avis de l'Autorité de contrôle judiciaire sur un amendement parlementaire unique relatif au projet de loi numéro 7882B portant modification du Code de procédure pénale.

L'Autorité de contrôle judiciaire a examiné l'amendement parlementaire en question en sa réunion du 17 novembre 2025 et n'a pas d'observations à formuler.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président de la Cour supérieure de Justice,
Président de l'Autorité de contrôle judiciaire,
Thierry HOSCHEIT

